

## Vingt-cinquième session du Comité des forêts – procédure de correspondance écrite

### Point 9.3 Programme de travail pluriannuel du Comité des forêts (2020-2023)

#### Réponse du Secrétariat aux questions écrites du Comité

Le Secrétariat remercie les observations communiquées par les Membres au sujet du point 9.3 de l'ordre du jour, *Programme de travail pluriannuel du Comité des forêts (2020-2023)*. Il en a pris bonne note.

Comme l'indique le premier paragraphe du document COFO/2020/9.3, le Secrétariat a rendu régulièrement compte au Comité et au Conseil de l'avancement de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel et a pris en compte les orientations qui lui ont été communiquées. En particulier, le Comité:

- a accueilli favorablement la collaboration entre les comités techniques de la FAO;
- a encouragé la FAO et les États Membres à tenir davantage compte des résultats des sessions des commissions régionales des forêts dans les conférences régionales;
- a pris en compte la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts.

Un peu plus tôt, le Comité a également recommandé d'accorder une plus grande attention à la collaboration et au dialogue avec les commissions régionales des forêts.

Sur la base des orientations et des expériences présentées dans les rapports dont il est question au premier paragraphe, le Programme de travail pluriannuel 2020-2023 contient un objectif général révisé qui met l'accent sur les différentes façons qui permettraient de rendre ses travaux plus efficaces et de s'adapter aux nouvelles réalités du monde après la covid-19, notamment en matière de définition des stratégies et des priorités, de formulation d'orientations stratégiques à l'échelle mondiale et de méthodes de travail. Les nouveaux éléments sont les suivants:

- En ce qui concerne *la stratégie, l'établissement de priorités et la planification budgétaire*, il est proposé au Comité:
  - de tenir également compte des conclusions émanant du quinzième Congrès forestier mondial (malgré la longue histoire des congrès forestiers mondiaux, le Comité des forêts n'a pas prévu de disposition visant à prendre systématiquement en considération l'issue des congrès);
  - de prendre en compte les dernières évolutions survenues dans les organismes qui ne relèvent pas de la FAO, tels que le Forum des Nations Unies sur les forêts, selon qu'il convient;
  - de traiter les questions hautement prioritaires et les problèmes émergents relevés par les commissions régionales des forêts et le comité directeur, en tenant dûment compte des questions qui concernent le relèvement et la reconstruction en mieux après la covid-19, dans la mesure où elles relèvent du domaine des forêts et de la foresterie;
  - de prendre en compte les résultats du Groupe de travail du Comité des forêts sur les terres arides;
  - de contribuer aux mécanismes de coordination officiels et informels.
- Pour ce qui est des *conseils en matière de politiques et de réglementation*, il est proposé:
  - de réviser un indicateur afin que les recommandations du Comité soient également prises en compte par les processus et instruments régionaux compétents, selon qu'il convient;

- de réviser une activité de sorte que le Comité identifie et examine les nouveaux enjeux et les problèmes émergents en rapport avec les forêts et la foresterie, en tenant dûment compte des questions relatives au relèvement et à la reconstruction en mieux après la covid-19;
- de réviser une méthode de travail afin de veiller à maintenir des contacts avec les présidents des autres organes concernés, en particulier les comités techniques de la FAO, et avec la haute direction de l'Organisation.
- En matière de *planification efficace du travail*, il est proposé:
  - de réviser un indicateur/cible de sorte que le Comité fasse rapport non seulement aux organes directeurs de la FAO mais aussi aux autres processus internationaux, selon qu'il convient;
  - d'introduire une nouvelle activité qui consisterait à examiner régulièrement l'avancement de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel mais aussi à évaluer l'incidence des recommandations du Comité.
- Dans ses *méthodes de travail*:
  - Le Comité portera une attention particulière aux répercussions de la pandémie de covid-19 et élaborera des méthodes de travail adaptées aux nouvelles réalités, en prenant notamment en compte le rôle et l'ampleur des manifestations en ligne.